



Webinaire à l'intention des parlements africains L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique : quel est le rôle des parlements ?

Note conceptuelle

Contexte

1. La crise sanitaire mondiale actuelle est un signal d'alarme sans précédent qui nous montre à quel point il est crucial pour les pays de se doter de politiques et de législations garantissant la préparation et la prévention, en particulier en Afrique où plus de 60 % des activités socioéconomiques sont sensibles aux conditions météorologiques et climatiques et dépendent fortement des ressources naturelles. En conséquence, la pandémie a créé de nouvelles pressions économiques sur des pays déjà confrontés à des réductions massives de leurs revenus en raison de l'intensité et de la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes provoqués par le changement climatique. Ainsi, la convergence de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et de la crise du changement climatique a mis en évidence les vulnérabilités intrinsèques et les inégalités structurelles des économies et des communautés africaines.

2. Selon les estimations de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le produit intérieur brut (PIB) global de l'Afrique en 2020, dont on avait prévu, avant la pandémie, qu'il allait croître de 3,2 %, pourrait ne plus augmenter que de 0,1 %, voire se contracter de 2,7 %. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 révèlent de profondes asymétries et des déséquilibres structurels dans nos sociétés, comme la prévalence de la pauvreté, l'inégalité d'accès aux services de santé, la faiblesse des systèmes de soins de santé, des taux de chômage élevés, des inégalités persistantes dans des domaines tels que l'éducation, et la faiblesse de la coopération régionale et mondiale.

3. Dans l'état actuel des choses, l'Afrique n'est pas en bonne voie pour réaliser la plupart des objectifs de développement durable. Bien que le continent ait progressé en ce qui concerne 15 des 17 objectifs, le rythme actuel des progrès est insuffisant pour leur pleine réalisation. L'Afrique doit donc accélérer ses efforts si elle veut réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les progrès sont inégaux dans les cinq sous-régions du continent. En outre, même avant le début de la pandémie de COVID-19, la pauvreté en Afrique avait diminué beaucoup plus lentement que dans d'autres régions du monde, et le continent n'était pas en bonne voie pour atteindre l'une des cibles de l'objectif 1. Cette tendance a été exacerbée par la crise du COVID-19, les personnes qui travaillent dans le secteur informel étant particulièrement vulnérables aux chocs économiques et à l'impact des mesures d'atténuation.



4. Dans le cadre des mesures visant à freiner la propagation du virus, de nombreux établissements d'enseignement ont été fermés et les activités ont essentiellement été menées en ligne. Dans les régions où l'adoption de la technologie est limitée, l'accès aux activités éducatives et leur continuité ont été interrompus. Invariablement, l'accès à une éducation inclusive et équitable pour tous les groupes cibles a été compromis par l'impact de la pandémie de COVID-19. Accroître la diffusion de la technologie pour accélérer la réalisation de l'objectif 4 sera un élément essentiel pour reconstruire en mieux.

5. La pandémie de COVID-19 a également révélé les faiblesses de nombreux systèmes, notamment les limites de la collecte traditionnelle de données statistiques. Les gouvernements mettent en œuvre diverses stratégies pour contenir la pandémie qui, dans de nombreux cas, ont affecté la fourniture en temps utile des données et des statistiques nécessaires à la prise de décision. Les opérations de collecte de données ont été considérablement affectées. Selon une enquête menée par la CEA en mars 2020, 25 % des enquêtes prévues (soit 42 sur 168) ont été interrompues ou suspendues et 29 % ont été reportées. En outre, même lorsque les opérations sont en cours, on observe des taux de non-réponses plus élevés et une faible couverture de l'échantillon. En outre, 22 % des activités de recensement de la population et des logements prévues ont été arrêtées ou suspendues. Les systèmes statistiques nationaux, en particulier les bureaux nationaux de statistique, ont besoin de financement pour acquérir et utiliser les nouvelles technologies dont ils ont besoin pour se moderniser et gagner en efficacité en toutes circonstances, afin de fournir des données et des statistiques pour soutenir le développement durable et la coexistence pacifique en Afrique¹.

6. Par ailleurs, la dégradation constante de l'environnement et la perte de biodiversité, dues au changement climatique, à l'extraction des ressources et à l'expansion urbaine et agricole dans les habitats de la faune sauvage, ont créé des conditions propices à la propagation à l'homme de maladies zoonotiques à transmission vectorielle, notamment le virus Ebola, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et maintenant le COVID-19. Il est donc impératif que les politiques de relance et les programmes d'investissement post-COVID-19 accordent l'attention nécessaire à l'intégrité des écosystèmes, car des écosystèmes sains se traduisent par des économies et des sociétés saines. À cet égard, les parlements nationaux ont un rôle essentiel à jouer dans la formulation des politiques, stratégies et plans de développement nationaux post-COVID-19 afin de garantir que la croissance économique soit inclusive, génère des emplois et favorise l'utilisation efficace des ressources, tout en préservant l'utilisation viable des biens et services des écosystèmes – la base des économies africaines.

7. Afin de maîtriser la propagation du COVID-19, d'atténuer ses effets et d'éviter des perturbations économiques, sociales et environnementales majeures, il est essentiel que les pays mettent en œuvre des ripostes bien ciblées et assorties de ressources suffisantes, qui soient inclusives, tournées vers l'avenir et alignées sur les objectifs de développement durable. Constituant un cadre unique, intégré et interconnecté, les objectifs constituent une feuille de route qui peut aider les pays à améliorer leur préparation à la lutte contre la pandémie et à mettre en œuvre des plans de relance qui assurent une durabilité sociale et environnementale de manière globale. Les parlements ont un rôle central à jouer dans cet effort. Leurs responsabilités en matière de pouvoir législatif, de représentation, de contrôle et de budget en font des acteurs de premier plan, par exemple pour améliorer la couverture sanitaire des

¹ Ce sera l'objet de la Journée africaine de la statistique 2020, qui sera organisée le 18 novembre 2020, sur le thème : « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour fournir des données et des statistiques en vue de soutenir la paix et le développement durables en Afrique ».

populations qu'ils représentent, lutter contre les inégalités et édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

8. La pandémie de COVID-19 risque d'avoir un impact négatif grave sur la réalisation des objectifs de développement durable. Non seulement elle risque d'entraver ou d'annuler les progrès réalisés, bien que lentement, par exemple, dans la réduction de la mortalité infantile et néonatale et l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau potable, mais elle aggravera également les niveaux d'inégalité déjà élevés au sein des pays et entre eux. Étant donné que 27 des 28 pays les plus pauvres du monde sont africains, les objectifs sont plus importants pour ce continent. Selon les estimations de la CEA, le COVID-19 risque de pousser 5 à 29 millions d'Africains de plus dans l'extrême pauvreté. Même au cours de la période pré-pandémique, malgré les progrès réalisés, les actions visant à réaliser les objectifs n'avançaient pas à la vitesse requise. Considérant que la plupart des ressources financières seront probablement absorbées par la réponse d'urgence au COVID-19, la réalisation des objectifs d'ici à 2030 pourrait être en danger si les plans nationaux de relance économique ne sont pas alignés sur les objectifs mondiaux, en particulier sur l'objectif 13 qui concerne les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

9. La pandémie de COVID-19 illustre bien les énormes défis que pose le financement de contributions déterminées au niveau national en Afrique, où l'on prévoyait que l'essentiel du financement des contributions proviendrait de sources de financement conditionnel lié au climat. Avec la réduction potentielle des fonds disponibles pour le climat en raison de la pandémie, les pays africains seront contraints de rechercher des moyens de financement novateurs, notamment auprès du secteur privé et à partir de ressources nationales, pour s'assurer que leurs contributions restent sur la bonne voie.

10. L'Afrique ne dispose pas de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour mettre en œuvre des plans de relance de plusieurs milliers de milliards de dollars, alors qu'elle tente de reconstruire en mieux, et elle doit plutôt chercher des solutions de rechange innovantes. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est l'une de ces solutions. En s'attaquant aux barrières tarifaires et non tarifaires intra-africaines et en harmonisant les réglementations et les normes sur l'ensemble du continent, la ZLECA contribuera à consolider un marché de 2 500 milliards de dollars et à créer environ 5,6 millions d'emplois. Ce faisant, la ZLECA contribuera directement à la réalisation de l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique pendant la reprise post-COVID-19. La seule façon de réaliser l'objectif 1 et de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique est de diversifier les économies nationales en passant de la dépendance à l'égard des matières premières extractives à des activités durables et à valeur ajoutée, comme la transformation et la fabrication de produits agricoles. Ce sont précisément les secteurs qui devraient connaître la croissance la plus rapide grâce à la mise en œuvre de la ZLECA, le commerce intra-africain dans le secteur manufacturier et le commerce de produits agricoles devant augmenter respectivement de 25 à 30 % et de 20 à 25 %. En plus de contribuer à l'objectif 2 sur l'élimination de la faim et à l'objectif 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, la diversification de la structure économique de l'Afrique aidera aussi directement à réaliser l'objectif 10 sur la réduction des inégalités.

11. La pandémie a également démontré qu'il est possible de réorganiser les économies et les moyens de subsistance de manière à réduire radicalement les émissions et à mettre les pays sur des voies de développement plus durables. Alors que les pays africains reconstruisent leurs économies à la suite de la pandémie de COVID-19, ils doivent reconnaître que les modèles de

développement socioéconomique existants n'ont pas réussi à favoriser la résilience nécessaire pour faire face à de telles crises mondiales. Ainsi, la relance post-COVID-19 sera l'occasion de passer des anciens modèles de développement à forte intensité de carbone à un nouveau paradigme économique propre, ancré dans l'énergie verte et non polluante, qui permettra de réaliser les ambitions du Programme 2030. L'investissement de l'Afrique dans les énergies propres, vertes et renouvelables contribuerait de manière significative à l'atténuation du changement climatique et fournirait suffisamment d'énergie pour stimuler son développement et sa transformation industriels.

12. Les pays étant en train de redéfinir leurs priorités et de réaffecter des ressources pour faire face à la pandémie, les parlements sont en mesure d'influencer les politiques et les budgets pour faire en sorte que les ripostes à la pandémie de COVID-19 et les stratégies de relance intègrent et englobent le cadre des objectifs de développement durable dans son intégralité. Les parlements devraient également surveiller la mise en œuvre des politiques et veiller à ce que les besoins et les préoccupations de l'ensemble de la société soient dûment pris en compte, sans que personne ne soit laissé pour compte. Le ralentissement économique provoqué par la crise a accru les inégalités et a touché de manière disproportionnée les femmes et les segments les plus vulnérables et marginalisés de la société. Maintenant que le monde entre dans sa dernière Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, les parlements doivent tenir les gouvernements responsables des objectifs auxquels ils ont souscrit et des engagements qu'ils ont réaffirmés en 2019 pour accélérer leurs efforts afin d'atteindre leur vision commune d'ici à 2030.

Objectifs du webinaire

Le webinaire fournira aux parlementaires une plateforme pour :

1. Échanger les expériences nationales sur la mise en œuvre des objectifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;
2. Partager des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs en Afrique, en faisant le point sur les progrès réalisés et les défis à relever ;
3. Débattre des perspectives d'avenir et la façon de reconstruire en mieux, tirer parti de la ZLECA, définir la voie vers une reprise verte et inclusive et accélérer les changements transformateurs dans la région.

Structure du programme

Le webinaire comprendra :

- (a) Une séance d'ouverture ;
- (b) Des présentations d'expériences nationales par des parlementaires ;
- (c) Des présentations par des experts sur : i) l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs en Afrique, et ii) les perspectives d'avenir et la façon de reconstruire en mieux ;
- (d) Des débats interactifs modérés.

Date

Le webinaire se tiendra le 13 novembre 2020.

Participation

Le webinaire est ouvert aux parlementaires des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Langues

Les langues de travail seront l'anglais, l'arabe et le français.

Plate-forme du webinaire

Le webinaire sera hébergé sur la plateforme Kudo. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, en arabe et en français.
